

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 774

23 mars 2012

### SOMMAIRE

25 Culross Street Holdings Limited S.à r.l. .....	37127	Boca Chica S.à r.l. ....	37137
Abbey Holdings S.A. ....	37146	BPI Europe S.A. ....	37150
ABC Translations, S.à r.l. ....	37147	Braiwait Management S.A. ....	37150
ABC Translations, S.à r.l. ....	37147	Cheetah Resources ....	37151
a b plus SA ....	37134	CLMG Investissement S.A. ....	37148
a b plus SA ....	37135	CODINTER S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF ....	37150
Accenture (Luxembourg), société à res- ponsabilité limitée ....	37135	Cosmospital S.A. ....	37151
ACMBernstein SICAV ....	37119	Crosswind Equity S.A. ....	37119
Active Participation S.à r.l. ....	37147	De Varen ....	37124
Adran S.A. ....	37148	Donard Holdings S.à r.l. ....	37152
Agroindustriel International S.A. ....	37135	EOS Werner S.à r.l. ....	37151
AIT Holdco 15 S.à r.l. ....	37137	Famar Société Anonyme de Participations et d'Administration d'Entreprises Phar- maceutiques ....	37152
Alca S.à r.l. ....	37148	FDV Venture ....	37119
Alceda Fund Management S.A. ....	37135	Filuxpart S.à r.l. ....	37120
ALR International Investments S.A. ....	37149	Fincastle Re S.A. ....	37148
Ambiente S.à r.l. ....	37149	LSREF Shinsaibashi Investments S.à r.l. ..	37121
Andros Invest S. à r.l. ....	37136	Monroe S.A. ....	37120
Andros Invest S. à r.l. ....	37136	MPP Invest 1 S.A. ....	37118
Angelab International S.A. ....	37125	MPP Invest 2 S.A. ....	37118
Anh-My S.A. ....	37136	MPP Invest 3 S.A. ....	37124
Ansesi S.à r.l. ....	37136	Resol S.A. ....	37117
Antony Press S.à r.l. ....	37136	Ribel Finance S.A. ....	37106
Armoise S.A. ....	37149	"Seren" Sàrl ....	37126
Astarte S.A. ....	37120	Société de Gestion et Travaux ....	37124
Argentius Fund Administration (Luxem- bourg) S.A. ....	37137	Société Industrielle de Services (SIS) ....	37120
Argentius Luxembourg S.A. ....	37146	Socolofi SA ....	37125
BBTPS S.à r.l. ....	37127	Sore International S.à r.l. ....	37152
Beim Beichtstull S.à r.l. ....	37118	SPC2I S.A. ....	37125
Blue Colors S.A. ....	37149	World Motor Holdings II S. à r.l. ....	37126
Blue Colors S.A. ....	37150	WX Budget Hotel Holding S.A. ....	37147
BlueOrchard Local Currency Fund Gene- ral Partner S.à r.l. ....	37126		

**Ribel Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 166.488.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary public residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Vacon Properties S.A., a company incorporated under the laws of Panama, with registered office at East 54<sup>th</sup> Street, Arango Orillac Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Panama City, Republic of Panama, registered with the Registro Publico de Panama under number 520207,

represented by Mr. Alain THILL, private employee, with professional address in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name Ribel Finance S.A. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. Where the single director or the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of three hundred and ten (310) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.3 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.4 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.5 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of directors.**

7.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company, divided into two classes: class A directors and class B directors. They will be elected for a period of time which cannot exceed six (6) years and will be reelected. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

7.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

7.3 If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

#### **Art. 8. Powers of the board of directors.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single director or, as the case may be, the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the single director or, as the case may be, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

9.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

9.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6 The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and among whom a class A director and a class B director imperatively. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

9.7 Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.8. Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.9. In the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors of the Company such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes. In case the Company is managed by a single director, such director shall only mention his conflicting interest to the shareholder.

9.10. The provisions of article 9.9 of these Articles do not apply when the decisions of the single director or of the board of directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.

9.11. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

#### **Art. 10. Representation.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single director, or, in case the Company is managed by a board of directors, by the joint signatures of any class A director and any class B director of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles and within the limits of such power.

**Art. 11. Liability of the directors.**

11.1 The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

**IV. General meetings of shareholders****Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.

12.2. Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

**Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.**

13.1. The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

13.2. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.3. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.4. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5. Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6. Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.7. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

13.8. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion

of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

13.9. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits supervision**

### **Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single director or, as the case may be, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.

14.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.

14.4 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5 The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the single director or the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

### **Art. 15. Statutory / External auditor.**

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or "commissaire(s)" or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The "commissaire(s)" /external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The "commissaire(s)" /external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

### **Art. 16. Allocation of profits.**

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

16.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the single director, or as the case may be, the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director or the board of directors of the Company.

16.4. The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## **VII. General provision**

18. Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2012.

### *Subscription - Payment*

Thereupon,

Vacon Properties S.A., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for three hundred and ten (310) shares in registered form, with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, and to pay them up by way of a contribution in cash amounting to seven thousand seven hundred fifty euro (EUR 7,750) representing twenty-five per cent (25%) of the share capital.

The amount of seven thousand seven hundred fifty euro (EUR 7,750) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company which will be held in respect of the annual accounts ending December 31, 2016:

#### *Class A director:*

- Mr. Patrick MOINET, born in Bastogne (Belgium) on June 6, 1976 residing at 37, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg.

#### *Class B directors:*

- Mr. Luc GERONDAL, born in Kinshasa (Democratic Republic of Congo) on April 23, 1976, with professional address at 19, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg; and

- Mr. Olivier LIEGEOIS, born in Bastogne (Belgium) on October 27, 1976, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

2. The limited liability company REVICONSULT S.à r.l., having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 139013, is appointed as "commissaire" of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company which will be held in respect of the annual accounts ending December 31, 2016.

3. The registered office of the Company is set at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *A comparu:*

Vacon Properties S.A., une société de droit panaméen avec siège social au East 54<sup>th</sup> Street, Arango Orillac Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Panama City, République de Panama, enregistré au Registro Publico de Panama sous le numéro 520207, représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, avec adresse professionnelle à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination Ribel Finance S.A. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

### Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

## II. Capital social actions

### Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Actions.

6.1. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, divisé en administrateur de classe A et administrateur de classe B. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de

la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, et parmi eux au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B de la Société.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 11. Responsabilité des administrateurs.**

11.1. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre

perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

#### **IV. Assemblées générales des actionnaires**

##### **Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

##### **Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.**

13.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts

13.2. Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

#### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices supervision**

##### **Art. 14. Exercice Social et Assemblée générale annuelle.**

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10h00 du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

#### **Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprises.**

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

#### **Art. 16. Affectation des Bénéfices.**

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3. Les dividendes devront être payés aux lieu et place déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.

16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

#### **Disposition générale**

18. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2012.

#### *Souscription et Libération*

Sur ces faits,

Vacon Properties S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois cent dix (310) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) représentant vingt-cinq pour cent (25%) du capital social.

Le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille deux cents euros.

*Résolutions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2016:

*Administrateur de classe A:*

- Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique), demeurant au 37, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg.

*Administrateurs de classe B:*

- Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 19, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg; et

- Monsieur Olivier LIEGEOIS, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

2. La société à responsabilité limitée REVICONSULT S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 139013, est nommée commissaire de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2016.

3. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain Thill, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2012. Relation GRE/2012/191. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 25 janvier 2012.

Référence de publication: 2012014221/640.

(120016460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2012.

**Resol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 110.560.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 février 2012 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

*a) administrateurs*

- Monsieur Gabriele BRAVI, gérant de société, avec adresse professionnelle à CH-6901 Lugano, via Degli Amadio, 1  
- Monsieur Nicolas SCHAEFFER jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L - 2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

*b) commissaire aux comptes*

- Monsieur Michel SCHAEFFER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Luxembourg, le 21 février 2012.  
POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Signature

Référence de publication: 2012024055/24.

(120030931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2012.

---

**MPP Invest 1 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: DKK 3.476.901,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 148.547.

---

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, tenue en date du 10 février 2012, a décidé d'accepter la prolongation du mandat de Maxime Nino en qualité d'Administrateur de la Société, avec effet au immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2015.

Le Conseil d'Administration sera, à partir du 10 février 2012, composé comme suit:

- Maxime Nino, Administrateur
- Karl Heinz Horrer, Administrateur
- Kristoffer Lykke-Olesen, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Maxime Nino  
*Administrateur*

Référence de publication: 2012022311/19.

(120028418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

---

**MPP Invest 2 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: DKK 332.854,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 149.206.

---

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, tenue en date du 10 février 2012, a décidé d'accepter la prolongation du mandat de Maxime Nino en qualité d'Administrateur de la Société, avec effet au immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2015.

Le Conseil d'Administration sera, à partir du 10 février 2012, composé comme suit:

- Maxime Nino, Administrateur
- Karl Heinz Horrer, Administrateur
- Kristoffer Lykke-Olesen, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Maxime Nino  
*Administrateur*

Référence de publication: 2012022313/19.

(120028416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

---

**Beim Beichtstull S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6830 Berbourg, 2, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 166.207.

---

*Résolution des associés du 6 janvier 2012*

*1<sup>ière</sup> et dernière Résolution*

Les associés prennent connaissance que l'adresse privée de l'associé et gérant administratif Daniel WAMPACH a changé et se lit comme suit L-6830 Berbourg, 29, Duerfstrooss.

BEIM BEICHTSTULL S.à r.l.  
Carlo WAMPACH / Daniel WAMPACH

Référence de publication: 201202277/13.

(120028121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

---

**Crosswind Equity S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 102.719.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 2 février 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société ci-après, conformément à l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915:

- CROSSWIND EQUITY S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.719, et dont le siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, a été dénoncé en date du 9 juin 2006.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Aziza GOMRI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Me Aziza GOMRI  
*Liquidateur*

Référence de publication: 201202287/17.

(120028300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

---

**ACMBernstein SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.021.

—  
EXTRAIT

Suite au transfert de siège social de la Société depuis 15 février 2011, l'adresse professionnelle de (i) Nicolas Bérard, Administrateur et Délégué à la gestion journalière de la Société et de (ii) Bertrand Reimmel, Responsable Administratif de la Société est désormais établie au:

2-4 rue Eugène Ruppert  
L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2012.  
*Pour ACMBernstein SICAV*

Référence de publication: 2012022361/16.

(120029152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

**FDV Venture, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.049.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés de la Société lors de l'assemblée générale annuelle de la Société en date du 15 décembre 2011*

Il a été décidé, suivant une décision prise par le conseil d'administration de la Société du 16 Mai 2011, de ratifier la cooptation de Mr Laurent Vouin en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FDV Venture*  
Signature

Référence de publication: 201202296/15.

(120028277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

---

**Monroe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 116.420.

Nous portons à la connaissance des tiers le changement d'adresse des administrateurs:

Monsieur Charles Ruggieri	28, Boulevard Joseph II - L- 1840 Luxembourg
Monsieur Julien Ruggieri	28, Boulevard Joseph II - L- 1840 Luxembourg
Monsieur Paul Boban	28, Boulevard Joseph II - L-1840 Luxembourg
Madame Marianne Ruggieri	28, Boulevard Joseph II - L-1840 Luxembourg
Monsieur Nicolas Ruggieri	28, Rue Dumont d'Urville - 75116 Paris

Paul Boban  
*Administrateur*

Référence de publication: 2012022308/15.

(120028160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

**Société Industrielle de Services (SIS), Société à responsabilité limitée,  
(anc. Filuxpart S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 299.499.000,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 160.524.

**EXTRAIT**

La société prend acte que:

- Suite à l'acte de constitution du 10 novembre 2011 de GV2A, Société Civile de droit français, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés d'Evreux sous le numéro D 538 102 336 et ayant son siège social à Château du Troncq, 27110 Le Troncq, France, ("GV2A"), Madame Géraldine AUSTRUY a fait un apport en nature de 253.885 parts sociales de la Société dans le capital de GV2A.

- Suite à l'acte de constitution du 10 novembre 2011 de G2M, Société Civile de droit français, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés d'Evreux (France) sous le numéro D 538 101 569 et ayant son siège social à Château du Troncq, 27110 Le Troncq, France, ("G2M"), Madame Marie-Amélie AUSTRUY a fait un apport en nature de 251.980 parts sociales de la Société dans le capital de GV2A.

La répartition des parts sociales de la Société est donc désormais comme suit:

- Monsieur Philippe AUSTRUY: 991.630 parts sociales
- GV2A: 253.885 parts sociales
- G2M: 251.980 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012024070/24.

(120030751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2012.

**Astarte S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 138.471.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement 15 février 2012*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président
- Monsieur Michele GENTILE, entrepreneur, demeurant au 12, Via le Coste, CH-6948 Porza
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 février 2012.  
Référence de publication: 2012022384/20.  
(120029027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

**LSREF Shinsaibashi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 492.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.850.

—  
In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of January.  
Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 30 January 2012,

AND

Shinsaibashi Holding, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman, KY1-1111 Cayman Islands, here represented by Mr Takehisa Tei,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Tokyo on 30 January 2012,

(the Shareholders)

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSREF Shinsaibashi Investments S.à r.l. (the Company), having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.850, incorporated under Luxembourg law on 30 October 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2811 of 21 November 2008, amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt dated 17 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1658 of 22 July 2011.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 462,500.- (four hundred and sixty-two thousand five hundred euro) by an amount of EUR 30,000.- (thirty thousand euro) to an amount of EUR 492,500.- (four hundred ninety-two thousand five hundred euro) by the issuance of 240 (two hundred forty) ordinary shares with a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 462,500.- (four hundred and sixty-two thousand five hundred euro), represented by 3,699 (three thousand six hundred ninety-nine) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 30,000.- (thirty thousand euro) to an amount of EUR 492,500. (four hundred ninety-two thousand five hundred euro), represented by 3,939 (three thousand nine hundred thirty-nine) ordinary shares and 1 (one) preferred

share, with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twentyfive euro) each, by way of issuance of 240 (two hundred forty) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each.

Shinsaibashi Holding expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 240 (two hundred forty) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by Lone Star Capital Investments S.à r.l. so that the amount of EUR 30,000.- (thirty thousand euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 3,939 (three thousand nine hundred thirty-nine) ordinary shares and Shinsaibashi Holding holds 1 (one) preferred share.

#### *Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 492,500.- (four hundred ninety-two thousand five hundred euro), represented by 3,939 (three thousand nine hundred thirty-nine) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each."

#### *Third resolution*

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trente janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Philippe Detournay,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 30 janvier 2012,

ET

Shinsaibashi Holding, une société constituée d'après le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman, KY1-1111 Cayman Islands, ici représentée par M. Takehisa Tei,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 30 janvier 2012,

(les Associés)

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois LSREF Shinsaibashi Investments S.à r.l. (la Société), ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, à L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.850, constituée le 30 octobre 2008 en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n°28 11 du 21 novembre 2008, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Carlo Wersandt en date du 17 mai 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n°1658 du 22 juillet 2011.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

### Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société par un montant de EUR 30.000,- (trente mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 462.500,- (quatre cent soixante-deux mille cinq cents euros) à un montant de EUR 492.500,- (quatre cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros) par voie d'émission de 240 (deux cent quarante) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 30.000,- (trente mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 462.500,- (quatre cent soixante-deux mille cinq cents euros), représenté par 3.699 (trois mille six cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 492.500, (quatre cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros), représenté par 3.939 (trois mille neuf cent trente-neuf) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 240 (cent quarante) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Shinsaibashi Holding renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

Toutes les 240 (deux cent quarante) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme de EUR 30.000, (trente mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 3.939 (trois mille neuf cent trente-neuf) parts sociales ordinaires et Shinsaibashi Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle.

#### Deuxième résolution

Suite à la première résolution, les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 492.500, (quatre cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros), représenté par 3.939 (trois mille neuf cent trente-neuf) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune."

#### Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandatent et autorisent par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 janvier 2012. Relation: LAC/2012/4832. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 février 2012.

Référence de publication: 2012021504/156.

(120027354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

**MPP Invest 3 S.A., Société Anonyme.****Capital social: DKK 7.063.181,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 151.229.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, tenue en date du 10 février 2012, a décidé d'accepter la prolongation du mandat de Maxime Nino en qualité d'Administrateur de la Société, avec effet au immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2015.

Le Conseil d'Administration sera, à partir du 10 février 2012, composé comme suit:

- Maxime Nino, Administrateur
- Karl Heinz Horrer, Administrateur
- Kristoffer Lykke-Olesen, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Maxime Nino

*Administrateur*

Référence de publication: 2012022314/19.

(120028422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

---

**De Varen, Société Anonyme.**

Siège social: L-9956 Hachiville, Maison 7.

R.C.S. Luxembourg B 110.476.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 novembre 2011*

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs listés ci-dessous:

- Monsieur VAN BYLEN Willy, né le 23 avril 1940 à OEVEL (B), demeurant à Westelseweg 3 à B-2431 Laakdal;
- Madame SCHAUWERS Rosa, née le 24 août 1938 à VARENDONK (B), demeurant à Westelseweg 3 à B-2431 Laakdal;
- Monsieur VAN BYLEN Danny, né le 19 avril 1968 à GEEL (B), demeurant à Westelseweg 3 à B-2431 Laakdal;
- Monsieur STEEGMANS Guido, né le 28 octobre 1944 à Meerhout (B), demeurant à 11, Dosberstrooss L-9763 Marnach.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Le commissaire PKF Abax Audit, R.C.S. n° B142.867 ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg remplace la société PKF ABAX AUDIT (anciennement ABAX AUDIT S.à r.l.), R.C.S. B27.761 ayant son siège social au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2012.

*Pour la société*

Référence de publication: 2012023009/23.

(120029389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**S.G.T. S.A., Société de Gestion et Travaux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 7, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 20.477.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a eu lieu le 28 octobre 2011*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire que:

- Monsieur Denis ALBERTYN a donné sa démission de ses fonctions d'Administrateur et d'Administrateur - délégué avec effet au 31 octobre 2011.
- Monsieur Frédéric van Marcke de Lummen, domicilié: 54, Avenue Victor-Emmanuel III à B-1180 BRUXELLES, est nommé aux fonctions d'Administrateur pour une durée de 3 ans, expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2014.

Luxembourg, lundi 13 février 2012.

Pour la Société de Gestion et Travaux SA

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012022322/17.

(120028172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

---

**Socolofi SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 96.285.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 2 février 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société ci-après, conformément à l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915:

- SOCOLOFI S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.285, et dont le siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, a été dénoncé en date du 4 septembre 2006.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Aziza GOMRI avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me Aziza GOMRI

Liquidateur

Référence de publication: 2012022323/18.

(120028297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

---

**Angelab International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.956.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 05.12.2011*

*Troisième résolution:*

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANGELAB INTERNATIONAL SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2012022373/16.

(120028458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

**SPC2I S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 108.471.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 2 février 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société ci-après, conformément à l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915:

- SPC2I S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.471, et dont le siège social à L-1371 Luxembourg, 5, rue Aldringen, a été dénoncé en date du 4 décembre 2007.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Aziza GOMRI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Me Aziza GOMRI  
*Liquidateur*

Référence de publication: 2012022324/17.

(120028293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

---

**World Motor Holdings II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.232.

—  
EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé en date du 13 Février 2012:

- d'accepter la démission de Monsieur Michel Thill né le 8 Juin 1965, Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme gérant de la Société avec effet au 30 Novembre 2011;

- de nommer Monsieur Eckart Vogler, né le 24 Octobre 1970 à Brême (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme gérant de la Société avec effet au 6 Décembre 2011, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2012022331/18.

(120028273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

---

**"Seren" Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 110.588.

—  
*Extrait de la résolution de l'associé unique du 16 fevreur 2012*

*Première résolution*

La démission de Monsieur Bastiaan SCHREUDERS avec effet au 15 février 2012.

*Deuxième résolution*

La nomination de Monsieur Thanh NGUYEN, né le 5 février 1970 à Vientiane (Laos) et de Monsieur Mark LE TISSIER, né le 24 avril 1963 à Guernsey, Royaume-Uni, tous deux avec adresse professionnelle au 75, parc d'Activités L-8308 Capellen, au poste de gérant avec effet au 15 février 2012, pour une période indéterminée. Monsieur Thanh NGUYEN et Monsieur Mark LE TISSIER auront le pouvoir d'engager la société par leur signature individuelle.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2012022333/17.

(120028837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

**BlueOrchard Local Currency Fund General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 160.531.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 février 2012, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2012, LAC/2012/6846.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Reconnaît les démissions des personnes suivantes:

- M. Jean-Philippe de Schrevel

- M. Melchior von Muralt

2. Nomme pour une période de temps illimitée M. Marc Beaujean, né le 4 août 1965 à Huy, Belgique avec adresse professionnelle au 480, avenue Louise, B22, 1050 Bruxelles, Belgique, et M. Hinnerk Koch, né le 15 mars 1963 à Brême,

Allemagne, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme nouveaux gérants de la Société, en remplacement de M. Philippe de Schrevel et M. Melchior von Muralt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2012.

Référence de publication: 2012022387/20.

(120028481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

**BBTPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 22.502,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.023.

—  
EXTRAIT

En date du 13 février 2012, les associés de la société ont pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Mademoiselle Kristel Segers, Gérant, avec effet au 30 décembre 2011.

2. Nomination de Monsieur Christophe Gammal, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et de Monsieur Michaël Goosse, né le 29 mai 1977 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que Gérants, avec effet au 30 décembre 2011 et pour une période illimitée,

3. Madame Daphné Ribot, Gérante de la Société, a changé de nom. Désormais, elle porte le nom de femme mariée à savoir Daphné Charbonnet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012022392/18.

(120029038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

**25 Culross Street Holdings Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 166.726.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of January.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue John F Kennedy, L1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Caroline RAMIER, private employee, residing in B-6860 Louftémont, 17, rue de la Croisette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

**Art. 1. Name.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "25 Culross Street Holdings Limited S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other

companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.** Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

**Art. 8. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of

managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9. Procedure.** In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

**Art. 10. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 11. General meetings of partners.** General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

**Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1<sup>st</sup> January and closes on the 31<sup>st</sup> December.

**Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

**Art. 15. Supervision of the company.** If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

**Art. 16. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

**Art. 18. Winding-up - Liquidation.** The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

**Art. 19. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 20. Transitory measures.** Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31<sup>st</sup> day of December 2012.

#### *Subscription and Payment*

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euro (EUR 1,000.-).

#### *Resolutions of the sole associate*

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Rambrouch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil douze, le trente et unième jour de janvier.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Caroline RAMIER, employée privée, demeurant à B-6860 Louftémont, 17, rue de la Croisette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «25 Culross Street Holdings Limited S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la

nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 11. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé.

Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

**Art. 12. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 16. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

**Art. 17. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 18. Dissolution - Liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

**Art. 19. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

**Art. 20. Disposition transitoire.** Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

#### *Souscription et Libération*

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: C. Ramier, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 6 février 2012. Relation: DIE/2012/1445. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Diekirch, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012019750/405.

(120024233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

#### **a b plus SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9573 Wiltz, 7, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 108.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012022334/10.

(120028687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

**Agroindustriel International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 68.747.

—  
Par décision du Conseil d'administration tenu le 17 février 2012 au siège social de la société, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Sandro Capuzzo, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur;

- de coopter comme nouvel administrateur Monsieur Emmanuel Briganti, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que le mandat de son prédécesseur;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2012022367/17.

(120029284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

**a b plus SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9573 Wiltz, 7, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 108.401.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012022335/10.

(120028688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

**Accenture (Luxembourg), société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 30.020.

—  
Les comptes annuels au 31 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012022337/10.

(120028657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

**Alceda Fund Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 123.356.

—  
*Remplace la première version déposée le 19/01/2012 – L120011391*

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012022339/10.

(120028526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

**Andros Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 107.526.

Les comptes annuels au 30 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ANDROS INVEST SARL*

Référence de publication: 2012022347/10.

(120029175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

**Ansesi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5441 Remerschen, 39, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 138.256.

*Auszug aus der Mitteilung der Gesellschafter und Geschäftsfuehrers vom 31.01.2012*

Die Carrelages Lehnert Sàrl, in Ihrer Eigenschaft als Gesellschafter, teilt mit, dass sich ihr Gesellschaftssitz in L - 5440 Remerschen, 39, Waistrooss befindet.

Herr Reiner Lehnert in seiner Eigenschaft als Gesellschafter und Geschäftsführer, teilt mit, dass sich sein Wohnsitz in L - 5440 Remerschen, 41, Waistrooss befindet.

Luxemburg, den 17. Februar 2012.

*Für die Gesellschaft*

Référence de publication: 2012022375/14.

(120029285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

**Andros Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 107.526.

Les comptes annuels au 30 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012022348/9.

(120029177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

**Anh-My S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.093.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012022350/9.

(120029117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

**Antony Press S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6942 Niederanven, 13, rue Goesfeld.

R.C.S. Luxembourg B 90.135.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17/02/2011.

Référence de publication: 2012022352/10.

(120029273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

**Augentius Fund Administration (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 150.673.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012022355/10.

(120028776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

**Boca Chica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2510 Strassen, 29, rue Schafsstrachen.  
R.C.S. Luxembourg B 51.924.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 9 février 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société BOCA CHICA SARL, en liquidation volontaire, avec siège social à L-2510 Strassen, 29, rue Schafsstrachen.

Ce même jugement a dit que les frais sont à prélever sur l'actif réalisé, le solde étant à charge de l'Etat.

Pour extrait conforme

Maître Carmen RIMONDINI

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012022399/16.

(120028841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

**AIT Holdco 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 67.540,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 162.256.

In the year two thousand twelve, on the eleventh day of January, before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of AIT Holdco 15 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, in L-2320 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 162.256 and with a share capital of GBP 27,421.25 (the Company). The Company was incorporated on 12 July 2011 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -N°2249 on 22 September 2011. The articles of association (the Articles) have been amended for the last time on 12 December 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Pamplona Capital Partners III LP, a limited partnership having its registered address of c/o Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, Harbour Centre, 42 North Church Street, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, acting through its general partner, Pamplona Equity Advisers III Ltd, having a registered address of c/o Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, Harbour Centre, 42 North Church Street, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands (the Sole Shareholder),

hereby represented by Frédéric Pilorget, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

A copy of the proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

(i) that all the 2,742,125 (two million seven hundred and fortytwo thousand hundred and twenty-five) shares of the Company, having a nominal value of GBP 0.01 (one penny) each, representing the entire share capital of the Company

amounting to GBP 27,421.25 (twenty-seven thousand four hundred and twentyone point twenty-five British Pounds) are represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

(ii) that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Authorisation and approval of the increase of the nominal share capital of the company by an amount of GBP 40,118.75 (forty thousand hundred and eighteen point seventy-five British Pounds) in order to bring the share capital from its present amount to an amount of GBP 67,540 (sixty-seven thousand five hundred and forty British Pounds) by way of the creation of 4,011,875 (four million eleven thousand eight hundred and seventy-five) shares of the Company, having a nominal value of GBP 0.01 (one penny) each, together with a share premium in the amount of GBP 6,686,460 (six million six hundred and eighty-six thousand four hundred and sixty British Pounds).
3. Subscription to and payment in cash of the share capital increase specified under item 2. above;
4. Authorisation and approval regarding the creation of different classes of shares and determination of the rights attached to each class of shares;
5. Subsequent addition of certain definitions and amendments of articles 4, 5 and 15 of the Company's Articles of Association;
6. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company, and the registration of the changes required by the matters set out above; and
7. Miscellaneous.

(iii) that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the nominal share capital of the Company by an amount of GBP 40,118.75 (forty thousand hundred and eighteen point seventy-five British Pounds) in order to bring the nominal share capital from its present amount of GBP 27,421.25 (twenty-seven thousand four hundred and twenty-one point twenty five British Pounds), represented by 2,742,125 (two million seven hundred and forty-two thousand hundred and twenty-five) shares with a nominal value of GBP 0.01 (one penny) each, to an amount of GBP 67,540 (sixty-seven thousand five hundred and forty British Pounds) by way of the creation of 4,011,875 (four million eleven thousand eight hundred and seventyfive) new shares of the Company with a par value of GBP 0.01 (one penny) each, and the Sole Shareholder hereby resolves to issue such new shares.

*Third resolution - Subscription and Payment*

The Sole Shareholder accepts the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, here represented as aforementioned, declares to subscribe to the increase of the share capital of the Company represented by the creation of 4,011,875 (four million eleven thousand eight hundred and seventyfive) new shares of the Company with a par value of GBP 0.01 (one penny) each and to fully pay up such new shares by way of a contribution in cash in an aggregate amount of GBP 6,726,578.75 (six million seven hundred and twentysix thousand five hundred and seventy-eight point seventy-five British Pounds) (the Subscription Price).

The Subscription Price, in an aggregate net amount of GBP 6,726,578.75 (six million seven hundred and twenty-six thousand five hundred and seventy-eight point seventy-five British Pounds) shall be allocated as follows:

(i) an amount of GBP 40,118.75 (forty thousand hundred and eighteen point seventy-five British Pounds) to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) the remaining balance in an amount of GBP 6,686,460 (six million six hundred and eighty-six thousand four hundred and sixty British Pounds) to the share premium account of the Company. The Sole Shareholder resolves to attach 10% of the share premium so contributed to each class of shares. As a result, an amount of GBP 668,646.00 (six hundred and sixty-eight thousand six hundred and forty-six British Pounds) will be booked in the accounts of the company as being specifically attached to a class of shares.

The amount of the contribution in cash is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate (the Blocking Certificate).

As a result of the above capital increase, the Sole Shareholder records that the shareholding in the Company after the capital increase is as follows:

Name of the Shareholder	Number of shares
Pamplona Capital Partners III LP .....	6,754,000

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder acknowledges that it is contemplated to divide the 6,754,000 (six million seven hundred and fifty-four thousand) shares, having a nominal value of GBP 0.01 (one penny) each, currently issued in the Company into 10 classes of alphabet shares.

The Sole Shareholder further resolves to create the following classes of shares with immediate effect, through the reclassification of the existing 6,754,000 (six million seven hundred and fifty-four thousand) shares in the capital of the Company into class A, B, C, D, E, F, G, H, I and J shares as laid out below:

675,400 (six hundred and seventy-five thousand four hundred) class A shares;  
 675,400 (six hundred and seventy-five thousand four hundred) class B shares;  
 675,400 (six hundred and seventy-five thousand four hundred) class C shares;  
 675,400 (six hundred and seventy-five thousand four hundred) class D shares;  
 675,400 (six hundred and seventy-five thousand four hundred) class E shares;  
 675,400 (six hundred and seventy-five thousand four hundred) class F shares;  
 675,400 (six hundred and seventy-five thousand four hundred) class G shares;  
 675,400 (six hundred and seventy-five thousand four hundred) class H shares;  
 675,400 (six hundred and seventy-five thousand four hundred) class I shares;  
 and  
 675,400 (six hundred and seventy-five thousand four hundred) class J shares.  
 Total: 6,754,000 (six million seven hundred and fifty-four thousand) shares

*Fifth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to (i) add a preliminary article including certain definitions, and (ii) amend article 4, 5 and 15 of the Articles, so that they read henceforth as follows:

"Preliminary Article - Definitions

Articles means the articles of association of the Company.

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to article 15, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction, and the legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled as well as the share premium attached to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium specifically attached to the Class of Shares to be cancelled)

CR = the amount of the share capital reduction and the proportional legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

Class of Shares means any of the class A, class B, class C, class D, class E, class F, class G, class H, class I or class J of Shares.

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Accounts Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Shares means shares in the capital of the Company.

Total Cancellation Amount means the amount determined by the board of managers of the Company and approved by the general meeting of the shareholders of the Company on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total

Cancellation Amount for each of the Classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J shall be the entire Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders of the Company in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

**Art. 4. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at GBP 67,540 (sixty-seven thousand five hundred and forty British Pounds) represented by 6,754,000 (six million seven hundred and fifty-four thousand) Shares with a nominal value of GBP 0.01 (one penny) each, divided into

- 675,400 (six hundred and seventy-five thousand four hundred) class A shares;
- 675,400 (six hundred and seventy-five thousand four hundred) class B shares;
- 675,400 (six hundred and seventy-five thousand four hundred) class C shares;
- 675,400 (six hundred and seventy-five thousand four hundred) class D shares;
- 675,400 (six hundred and seventy-five thousand four hundred) class E shares;
- 675,400 (six hundred and seventy-five thousand four hundred) class F shares;
- 675,400 (six hundred and seventy-five thousand four hundred) class G shares;
- 675,400 (six hundred and seventy-five thousand four hundred) class H shares;
- 675,400 (six hundred and seventy-five thousand four hundred) class I shares; and
- 675,400 (six hundred and seventy-five thousand four hundred) class J shares.

each Share with a nominal value of GBP 0.01 (one penny) and with such rights and obligations as set out in the present Articles. Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I and Class J are each a Class of Share and together the Classes of Shares.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. Any premium will be unless otherwise stated in the account, specifically attached to a Class of Shares. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), (to the extent the premium attached to a Class of Shares only be used to repurchase the Class of Shares to which it is attached) to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend, (to the extent the premium is used to pay the dividend on the Class of Shares to which it is specifically attached) or to allocate funds to the legal reserve.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles or in the manner otherwise provided for in these Articles.

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J), provided that in no event the nominal share capital of the Company can fall below the minimum share capital stated by the Law.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares, each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the board of managers and approved by the general meeting, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

**Art. 5. Shares.** Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 15 in any year in which the shareholders resolves to make any distribution of dividends.

Each Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder (s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of the Articles.

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

**Art. 15. Appropriation of profits - Reserves.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,

- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,

- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,

- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,

- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,

- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then

- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then

- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then

- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,

- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Law and in compliance with the foregoing provisions, the manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves (i) to amend the share register of the Company in order to record the number of shares held in the Company by the Sole Shareholder and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

The Sole Shareholder furthermore resolves to grant power and authority to any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see to any formalities in connection with the issuance of the new shares to the Sole Shareholder with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C and, more generally, to accomplish any formalities which may be necessary or useful in connection with the implementation of the above resolutions.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this deed, is approximately EUR 4,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le onze janvier, par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de AIT Holdco 15 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162256 et ayant un capital social de 27.421,25 GBP (la Société). La Société a été constituée le 12 juillet 2011 par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 2249 le 22 septembre 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

A comparu:

Pamplona Capital Partners III LP, une société des Îles Cayman, ayant son siège social au c/o Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, Harbour Centre, 42 North Church Street, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, agissant par son gérant commandité Pamplona Equity Advisers III Ltd, ayant son siège social au c/o Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, Harbour Centre, 42 North Church Street, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Maître Frédéric Pilorget, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que toutes les 2.742.125 (deux millions sept cent quarante-deux mille cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 GBP (un penny) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à 27.421,25 GBP (vingt-sept mille quatre cent vingt-et-une Livre Sterling et vingt-cinq pennies), sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Autorisation et approbation de l'augmentation du capital social nominal de la Société d'un montant de 40.118,75 GBP (quarante mille cent dix-huit Livres Sterling et soixante-quinze pennies) pour amener le capital social à un montant de 67.540 GBP (soixante-sept mille cinq cent quarante Livres Sterling) par le biais de l'émission de 4.011.875 (quatre millions onze mille huit cent soixante-quinze) parts sociales d'une de la Société ayant une valeur nominale de 0,01 GBP (un penny) chacune, avec une prime d'émission d'un montant de 6.686.460 GBP (six million six cent quatre-vingt six mille quatre cent soixante Livres Sterling);
3. Souscription et paiement en espèces de l'augmentation du capital social mentionné au point 2. ci-dessus;
4. Autorisation et accord concernant la création de différentes classes de parts sociales et détermination des droits afférents à chaque classe de parts sociales;
5. Ajout de certaines définitions et modification des articles 4, 5 et 15 des Statuts de la Société;
6. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorisation donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toutes formalités relatives aux décisions prises ci-dessus; et
7. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant présent ou représenté à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social nominal de la Société d'un montant de 40.118,75 GBP (quarante mille cent dix-huit Livres Sterling et soixante-quinze pennies) pour amener le capital social de son montant actuel de 27.421,25 GBP (vingt-sept mille quatre cent vingt-et-une Livre Sterling et vingt-cinq pennies) représenté par 2.742.125 (deux millions sept cent quarante-deux mille cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 GBP (un penny) chacune à un montant de 67.540 GBP (soixante-sept mille cinq cent quarante Livres Sterling) par le biais de l'émission de 4.011.875 (quatre millions onze mille huit cent soixante-quinze) parts sociales d'une de la Société ayant une valeur nominale de 0,01 GBP (un penny) chacune et l'Associé Unique décide d'émettre ces nouvelles parts sociales.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver la souscription de l'augmentation de capital et sa libération de la manière suivante:

*Intervention - Souscription - Libération*

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société représentée par l'émission de 4.011.875 (quatre millions onze mille huit cent soixante-quinze) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 GBP chacune et de libérer la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en espèce d'un montant total de GBP 6.726.578,75 (six millions sept cent vingt-six mille cinq cent soixante-dix-huit Livres Sterling et soixante-quinze pennies) (le Prix de Souscription).

Le Prix de Souscription, d'un montant total net de GBP 6.726.578,75 (six millions sept cent vingt-six mille cinq cent soixante-dix-huit Livres Sterling et soixante-quinze pennies) sera alloué comme suit:

(i) un montant de 40.118,75 GBP (quarante mille cent dix-huit Livres Sterling et soixante-quinze pence) au compte de capital social nominal de la Société, et

(ii) le montant restant d'un montant de 6.686.460 GBP (six millions six cent quatre-vingt six mille quatre cent soixante Livres Sterling) au compte de prime d'émission de la Société. L'Associé Unique décide de rattacher 10 % de la prime d'émission ainsi apportée à chaque classe de parts sociales. En conséquence, un montant de 668.646,00 GBP (six cent soixante-huit mille six cent quarante-six Livres Sterling) sera inscrit dans les comptes de la Société comme étant spécifiquement attaché à une classe de parts sociales.

Le montant de l'apport en espèce est à présent à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentaire par voie de la production d'un certificat de blocage ( le Certificat de Blocage).

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide d'acter que l'actionariat de la Société après l'augmentation du capital est désormais le suivant:

Nom de l'Associé	Nombre de parts sociales
Pamplona Capital Partners III LP .....	6.754.000

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide que les 6.754.000 (six millions sept cent cinquante-quatre mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 GBP (un penny) de seront divisées en dix classes de parts sociales alphabétiques.

L'Associé Unique décide de créer et d'émettre les classes de parts sociales suivantes avec effet immédiat, par la division des 6.754.000 (six millions sept cent cinquante-quatre mille) parts sociales existantes dans le capital de la Société en parts sociales de classe A, B, C, D, E, F, G, H, I and J telle que indiqué ci-dessous:

- 675.400 (six cent soixante-quinze mille quatre cents) parts sociales de classe A;
  - 675.400 (six cent soixante-quinze mille quatre cents) parts sociales de classe B;
  - 675.400 (six cent soixante-quinze mille quatre cents) parts sociales de classe C;
  - 675.400 (six cent soixante-quinze mille quatre cents) parts sociales de classe D;
  - 675.400 (six cent soixante-quinze mille quatre cents) parts sociales de classe E;
  - 675.400 (six cent soixante-quinze mille quatre cents) parts sociales de classe F;
  - 675.400 (six cent soixante-quinze mille quatre cents) parts sociales de classe G;
  - 675.400 (six cent soixante-quinze mille quatre cents) parts sociales de classe H;
  - 675.400 (six cent soixante-quinze mille quatre cents) parts sociales de classe I; et
  - 675.400 (six cent soixante-quinze mille quatre cents) parts sociales de classe J.
- Total: 6.754.000 (six millions sept cent cinquante-quatre mille) parts sociales

*Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide (i) d'ajouter un article préliminaire de définitions et (ii) de modifier les articles 4, 5 et 15 des Statuts de façon à leur donner la teneur suivante:

"Art. Préliminaire - Définitions.

Statuts (Articles) désigne les statuts de la Société.

Montant Disponible (Available Amount) désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où l'associé aurait eu droit à des distributions de dividendes conformément à l'article 15, augmentés (i) des réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales à annuler ainsi que la prime d'émission y afférente, mais diminués (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) des sommes à placer dans la ou les réserves conformément aux prescriptions légales ou statutaires, à chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires concernés (sans double comptage, pour éviter toute ambiguïté) afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Sachant que:

AA= Montant Disponible

NP= bénéfice net (y compris les bénéfices reportés)

P= réserves librement distribuables (incluant la prime d'émission spécifiquement attachée à la Classe de Parts Sociales devant être annulée)

CR = montant de la réduction du capital social et de la réduction proportionnelle de la réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales à annuler

L= pertes (y compris les pertes reportées)

LR = sommes à placer dans la ou les réserves conformément à la Loi ou aux Statuts.

Catégorie de Parts Sociales (Class of Shares) désigne les catégories de parts sociales A, catégories de parts sociales B, catégories de parts sociales C, catégories de parts sociales D, catégories de parts sociales E, catégories de parts sociales F, catégories de parts sociales G, catégories de parts sociales H, catégories de parts sociales I, et catégories de parts sociales J.

Valeur d'Annulation par Part Sociale (Cancellation Value Per Share) désigne le Montant Total d'Annulation à appliquer à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et annuler, divisé par le nombre de Parts Sociales en circulation dans cette Catégorie de Parts Sociales.

Comptes Intérimaires (Interim Accounts) désigne les comptes intérimaires de la Société, à la Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires concernée.

Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires (Interim Accounts Date) désigne une date qui tombe au moins huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales.

Montant Total d'Annulation (Total Cancellation Amount) désigne le montant fixé par le conseil de gérance de la société et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation relatif à chacune des Catégories de Parts Sociales A, B, C, D, E, F, G, H, I et J est le Montant Disponible total de la Catégorie de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation, sauf résolution contraire de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts, sous réserve toutefois que le Montant Total d'Annulation ne dépasse jamais ce Montant Disponible.

#### **Art. 4. Capital social.**

4.1 Le capital social émis de la Société est établi à 67.540 GBP (soixante-sept mille cinq cent quarante Livres Sterling) représenté par 6.754.000 (six millions sept cent cinquante-quatre mille) Parts Sociales de la Société ayant une valeur nominale de 0,01 GBP (un penny) chacune, divisées en:

675.400 (six cent soixante-quinze mille quatre cents) parts sociales de classe A;

675.400 (six cent soixante-quinze mille quatre cents) parts sociales de classe B;

675.400 (six cent soixante-quinze mille quatre cents) parts sociales de classe C;

675.400 (six cent soixante-quinze mille quatre cents) parts sociales de classe D;

675.400 (six cent soixante-quinze mille quatre cents) parts sociales de classe E;

675.400 (six cent soixante-quinze mille quatre cents) parts sociales de classe F;

675.400 (six cent soixante-quinze mille quatre cents) parts sociales de classe G;

675.400 (six cent soixante-quinze mille quatre cents) parts sociales de classe H;

675.400 (six cent soixante-quinze mille quatre cents) parts sociales de classe I; et

675.400 (six cent soixante-quinze mille quatre cents) parts sociales de classe J.

Total: 6.754.000 (six millions sept cent cinquante-quatre mille) parts sociales

Chaque Part Sociale a une valeur nominale de 0,01 GBP (un pence) et les droits et obligations décrits dans les présents Statuts y sont attachés. Les Catégories de Parts Sociales A, Catégories de Parts Sociales B, Catégories de Parts Sociales C, Catégories de Parts Sociales D, Catégories de Parts Sociales E, Catégories de Parts Sociales F, Catégories de Parts Sociales G, Catégories de Parts Sociales H, Catégories de Parts Sociales I et Catégories de Parts Sociales J représentent ensemble les Catégories de Parts Sociales et individuellement une Catégorie de Parts Sociales.

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en plus de leur valeur nominale. Toute prime d'émission devra être, sauf autrement indiqué dans les comptes, être attachée à une Classe de Parts Sociales. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les parts sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, (pour autant que la prime d'émission attachée à la Classe de Parts Sociales ne soit utilisée que pour racheter la Classe de Parts Sociales à laquelle elle est spécifiquement attachée) pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, effectuer des distributions au bénéfice du ou des Associés sous forme de dividendes (pour autant que la prime d'émission attachée à la Classe de Parts Sociales ne soit utilisée que pour payer un dividende sur la Classe de Parts Sociales à laquelle elle est spécifiquement attachée) ou affecter des fonds à la réserve légale.

4.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en vertu d'une résolution des Associés de la Société adoptée comme en matière de modification des Statuts, ou de toute autre manière prévue dans les présents Statuts.

4.3 Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter et annuler les Parts

Sociales de Catégorie A. En cas de rachats et annulations de Catégories de Parts Sociales, ces annulations et rachats seront effectués dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la Catégorie de Parts Sociales J), sous réserve toutefois que le capital social nominal de la Société ne tombe pas sous le montant de capital social minimum requis par la Loi de 1915.

4.4 En cas de réduction du capital social par rachat et annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.3), chaque Catégorie de Parts Sociales donne à ses détenteurs le droit (proportionnellement à leur participation dans la Catégorie de Parts Sociales concernée) à une fraction du Montant Total d'Annulation déterminée par le Conseil et approuvée par l'Assemblée Générale, et la Société verse aux détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée qu'ils détenaient et qui a été annulée.

4.5 La Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra échue et exigible de la Société à compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales concernée.

**Art. 5. Parts Sociales.** Envers la Société, chacune des Parts Sociales est indivisible.

Les codétenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un représentant unique, choisi ou non parmi eux.

Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 15 au cours d'un exercice où les associés décident de procéder à une distribution de dividendes.

Chaque Part Sociale confère une voix à son détenteur s'agissant de toutes les questions ouvertes au vote des associés.

Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs occasions par voie de résolution du ou des associés, adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, selon le cas, la Loi, en matière de modification des Statuts.

La Société ne sera pas mise en liquidation suite à l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou la survenance de tout événement comparable concernant un ou plusieurs associé(s).

**Art. 15. Appropriation des bénéfices, Réserves.** Sur les bénéfices nets annuels de la Société, il est prélevé au moins cinq pour cent (5%) par an pour la constitution d'un fonds de réserve légale (la Réserve Légale). Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être requise lorsque celle-ci atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les Associés décideront de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel, en affectant tout ou partie du solde à une réserve ou une provision, en le reportant sur l'exercice social suivant, ou en le distribuant aux Associés, avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission, chaque Part Sociale donnant droit à une fraction proportionnelle des distributions.

L'année où la Société décidera de distribuer des dividendes pris sur les bénéfices nets et les réserves disponibles alimentées par les bénéfices non répartis, y compris la prime d'émission, le montant affecté à cet effet sera distribué selon l'ordre de priorité suivant:

Premièrement, les titulaires de Parts Sociales de Classe A auront droit de recevoir un dividende de 0.60 % (zéro point soixante pour cent) de la valeur nominale des Parts Sociales A détenus par eux; puis,

- les titulaires de Parts Sociales de Classe B auront droit de recevoir un dividende de 0.55 % (zéro point cinquante-cinq pour cent) de la valeur nominale des Parts Sociales B détenus par eux; puis,

- les titulaires de Parts Sociales de Classe C auront droit de recevoir un dividende de 0.50 % (zéro point cinquante pour cent) de la valeur nominale des Parts Sociales C détenus par eux; puis,

- les titulaires de Parts Sociales de Classe D auront droit de recevoir un dividende de 0.45 % (zéro point quarante-cinq pour cent) de la valeur nominale des Parts Sociales D détenus par eux; puis,

- les titulaires de Parts Sociales de Classe E auront droit de recevoir un dividende de 0.40 % (zéro point quarante pour cent) de la valeur nominale des Parts Sociales E détenus par eux; puis,

- les titulaires de Parts Sociales de Classe F auront droit de recevoir un dividende de 0.35 % (zéro point trente-cinq pour cent) de la valeur nominale des Parts Sociales F détenus par eux; puis,

- les titulaires de Parts Sociales de Classe G auront droit de recevoir un dividende de 0.30 % (zéro point trente pour cent) de la valeur nominale des Parts Sociales G détenus par eux; puis,

- les titulaires de Parts Sociales de Classe H auront droit de recevoir un dividende de 0.25 % (zéro point vingt-cinq pour cent) de la valeur nominale des Parts Sociales H détenus par eux; puis,

- les titulaires de Parts Sociales de Classe I auront droit de recevoir un dividende de 0.20 % (zéro point vingt pour cent) de la valeur nominale des Parts Sociales I détenus par eux; puis,

- les titulaires de Parts Sociales de Classe J auront droit de recevoir le reliquat de toute distribution de dividende.

Dans l'éventualité où l'intégralité de la dernière Classe de Parts Sociales (dans l'ordre alphabétique inversé, soit les Parts Sociales de Classe J) aurait été annulée suite à son remboursement, son rachat, ou de toute autre manière, lors de la distribution, le solde de la distribution de dividendes sera affecté à la dernière Classe de Parts Sociales précédente, selon l'ordre alphabétique inversé (par exemple, en premier lieu les Parts Sociales de Classe I).

Sous réserve des conditions (le cas échéant) fixées par la Loi de 1915 et conformément aux dispositions ci-dessus, les Gérants peuvent décider de verser des acomptes sur les dividendes aux Associés. Les Gérants déterminent le montant et la date de paiement de tout acompte.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de (i) modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y inscrire le nombre de parts sociales de la Société détenues par l'Associé Unique, et de (ii) donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder individuellement, au nom de la Société, aux inscriptions dans le registre des parts sociales de la Société.

Les Associés décident en outre d'accorder pouvoir et autorisation à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg pour accomplir les formalités nécessaires relatives à l'émission des nouvelles parts sociales auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et concernant la publication dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, et plus généralement, d'accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement des résolutions ci-dessus.

#### *Estimation des frais*

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 4.200.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: F. PILORGET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 janvier 2012. Relation: LAC/2012/2242. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2012.

Référence de publication: 2012020326/503.

(120026022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

---

#### **Augentius Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 150.670.

---

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012022356/10.

(120028777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

#### **Abbey Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-5335 Moutfort, 4, Gappenhiehl.

R.C.S. Luxembourg B 27.285.

---

#### *Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 avril 2011*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 avril 2011 que l'Assemblée Générale prend acte de la démission en tant qu'administrateur de la société de Mme Véronique Eber et décide de nommer en tant qu'administrateur de la société Mme Béatriz Dos Santos, née le 19 juin 1978 et demeurant professionnellement au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, pour un terme de 6 ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2017. L'Assemblée décide également de nommer M. Eric Isaac, né le 1<sup>er</sup> février 1942 et demeurant 4, Gappenhiehl, L-5335 Moutfort, administrateur délégué et de renouveler les mandats d'administrateur de M. Eric Isaac, demeurant à Moutfort et de Mme Enid Muirhead, demeurant à Moutfort, ainsi que le mandat de commissaire de M. Paul Lux, demeurant à Strassen, tous pour un terme de 6 années pour venir à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2012.

*Pour la société*

Référence de publication: 2012022357/19.

(120028543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

**WX Budget Hotel Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.148.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue au siège social de la Société le 20 janvier 2012.*

Lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social de la Société le 20 janvier 2012, il a été décidé de:

1. Réélire en tant qu'administrateur de la Société, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Vincent GOY, administrateur de classe B, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Monsieur Christian FOJTL, administrateur de classe A, résidant professionnellement au 1, Floridsdorfer Hauptstrasse, A-1210 Vienne, et

- Monsieur Daniel Folian, administrateur de classe A, résidant professionnellement au 1, Floridsdorfer Hauptstrasse, A-1210 Vienne.

2. réélire INTERAUDIT S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.501, en tant que commissaire aux comptes de la Société, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 16 février 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2012023708/25.

(120029497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**ABC Translations, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 61.132.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/02/2012.

Référence de publication: 2012022358/10.

(120029276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

**ABC Translations, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 61.132.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/02/2012.

Référence de publication: 2012022359/10.

(120029277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

**Active Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.453.

—  
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2012.  
Luxembourg Corporation Company S.A.  
Signatures  
Gérant

Référence de publication: 2012022363/13.

(120029300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

**Adran S.A, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 107.451.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012022365/9.

(120028801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

**CLMG Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 145.847.

Lors de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 19 janvier 2012, les décisions suivantes ont été prises:

1) La démission de Monsieur Horst SCHNEIDER de ses fonctions d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué est acceptée:

2) Est nommé jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 mars 2013:  
Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012022442/15.

(120028468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

**Alca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 48.534.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17/02/2012.

Référence de publication: 2012022368/10.

(120029275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

**Fincastle Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 57.632.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 13 décembre 2011*

*Résolution 1: Président du Conseil d'Administration*

Le Conseil d'Administration nomme Mr. Robert Archbold résidant professionnellement 5, rue Jean Monnet, L-2013, Président du Conseil d'Administration.

*Résolution 2: Dirigeant Agréé*

Le Conseil d'Administration nomme Marsh Management Services Luxembourg S.A. en qualité de dirigeant agréé.

*Résolution 3: Délégation journalière*

En accord avec l'article 10 des statuts, la délégation de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion est accordée à:

Mr Claude Weber

74, rue de Merl  
L-2146 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012023048/23.

(120029798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

---

**ALR International Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 129.409.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012022371/11.

(120028977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

**Ambiente S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 495, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 34.406.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/02/2011.

Référence de publication: 2012022372/10.

(120029274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

**Blue Colors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 63.062.

---

Monsieur Alexis DE BERNARDI, Monsieur Jean-Marc HEITZ et Monsieur Robert REGGIORI démissionnent de leur poste d'administrateurs.

Monsieur Alexis DE BERNARDI démissionne de son poste de président du conseil d'administration.

Monsieur Angelo DE BERNARDI démissionne de son poste de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 16 février 2012.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour BLUE COLORS S.A.*

MANACO S.A.

Alexis DE BERNARDI

*Administrateur*

Référence de publication: 2012022397/17.

(120028516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

**Armoise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 50.061.

---

*Démission des organes sociaux*

En date du 17 février 2012, la société a pris acte des démissions des personnes suivantes:

- Monsieur Patrick Meunier a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué de la société, avec effet immédiat.

- Monsieur Patrick Houbert a démissionné de son poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat.
- Madame Anna De Meis, a démissionné de son poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012022380/14.

(120028761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

**Blue Colors S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 63.062.

Le domicile de la société BLUE COLORS S.A., R.C.S. Luxembourg B n°63062, constituée le 02 février 1998 par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C N ° 337 du 13.05.1998, établi au 17, rue Beaumont L - 1219 Luxembourg, a été dénoncé le 16.02.2012.

Luxembourg, le 16.02.2012.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2012022398/12.

(120029110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

**CODINTER S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 15.317.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 16 février 2012 a accepté la démission présentée par Monsieur Raymond NICOLET de son mandat d'administrateur.

L'Assemblée a nommé en qualité d'administrateur Madame Nathalie THUNUS, administrateur de sociétés, née le 8 janvier 1975 à Malmédy (Belgique), demeurant à B-6780 Messancy, 11, rue du Dolberg, son mandat venant à échéance, ensemble avec le mandat des administrateurs en fonction, à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

Pour extrait conforme

CODINTER S.A.

Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF

Société anonyme

Référence de publication: 2012022444/18.

(120029061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

**BPI Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 115.437.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BPI EUROPE S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012022401/12.

(120028558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

**Braiwait Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 118.337.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012022402/10.

(120028877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

**Cheetah Resources, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.001,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.777.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 février 2012*

1) Mademoiselle Adela IANCU a démissionné de son mandat de gérante de type A.

2) Madame Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de type A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 février 2012.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Cheetah Resources*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012022407/17.

(120028769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

**EOS Werner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 160.788.

—  
Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la société EOS Werner Sàrl qui s'est tenue en date du 1<sup>er</sup> Février 2012 que:

1) Le siège social de la société a été transféré de son siège actuel au 5, rue Goethe, L-1637, Luxembourg, avec effet à partir du 15 Février 2012.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> Février 2012.

Pour extrait conforme

Egor Alexandrovich Noskov

*Gérant*

Référence de publication: 2012022491/15.

(120029094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

**Cosmospital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 115.105.

—  
*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 9. Juli 2009*

Herr Dr. Gerald Orendi bat die Versammlung, ihn aus seinen Pflichten als Aufsichtsratsmitglied mit sofortiger Wirkung zu entlassen, was einstimmig erfolgte. Herr Dr. Gerald Orendi scheidet mit sofortiger Wirkung aus dem Aufsichtsrat aus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 16. Februar 2012.

Référence de publication: 2012022414/12.

(120028507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

**Famar Société Anonyme de Participations et d'Administration d'Entreprises Pharmaceutiques, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 28.784.463,96.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.772.

—  
EXTRAIT

En date du 21 février 2012, l'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Mademoiselle Kristel Segers, Gérant, avec effet au 30 décembre 2011.
2. Nomination de Madame Yeliz Bozkir, née le 27 janvier 1984 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que Administrateur B, avec effet au 21 janvier 2012 et jusqu'à l'assemblée générale de l'actionnaire unique de l'année 2015.
3. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un d'administrateur de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012023913/18.

(120030891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2012.

---

**Sore International S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 86.756.

—  
Le bilan et l'annexe au 30 juin 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012025108/12.

(120032111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

---

**Donard Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 119.343.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique de la société*

L'associé unique a pris la décision suivante:

L'acceptation de la démission avec effet au 17 février 2012, de Attlev Management Company Limited, comme gérant A de la société.

La confirmation de la nomination avec effet au 17 février 2012 de Finsbury Corporate Services Limited avec adresse professionnelle au Suites 7B&8B, 50 Town Range, Gibraltar, comme gérant A de la société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se constitue donc avec effet au 17 février 2012 de:

- Gérant Classe A: Finsbury Corporate Services Ltd.
- Gérant Classe B: SHRM Coporate Serives S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

*Domiciliaire de sociétés*

Référence de publication: 2012023386/20.

(120030409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

---